

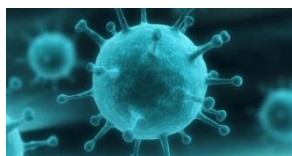


COMMUNICATION DE LA CSSCT Centrale

Samedi 21 Mars 2020

COVID-19

« LA GUERRE est déclarée !!! »



Nous pourrions dire que la guerre contre le virus COVID-19 est déclarée mais nous avons cette impression étrange qu'à la RATP rien ne suit ! Comme d'ailleurs dans l'ensemble du pays.

Alors que les médecins, professeurs en immunologie, épidémiologie et autres demandent un confinement total, nous autres, les services publics et assimilés, sommes dans l'obligation de continuer de travailler dans des conditions parfois déplorables sans protection avec ce mélange de sentiment de colère, de peur et d'incompréhension. La preuve en est, aujourd'hui à 16h30, conférence de presse du Ministre de la Santé dans les médias « les masques seront distribués en priorité au personnel de santé » mais au compte-goutte en fonction des métiers. Donc en disproportion avec les différents métiers. « La France ne produit actuellement que 6 millions de masques par semaine ». Et la « situation va s'aggraver avant que le confinement produise ses premiers effets ».

L'Inspection du Travail préconise vivement d'aller au-delà des recommandations du gouvernement et des tutelles. L'entreprise est trop dépendante des décisions gouvernementales. Elle peine à mettre en place des solutions drastiques. Ce qui fait preuve d'une grande irresponsabilité par la mise en danger de l'ensemble des

salariés. Les élus vous rappellent que, en tant que garante de la santé et la sécurité des salariés, la RATP doit trouver des solutions concrètes et efficaces ! Si le courage doit venir des salariés, il doit être réciproque. Quelque soient leurs fonctions, les salariés seront avec l'entreprise si celle-ci y prend les mesures fortes avec un métro d'avance. Le virus COVID-19 est très partageur, il ne fait pas de différence entre les personnes !

A Situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Les élus **UNSA-RATP** de la CSSCT Centrale demandent :

- 1 élu SSCT-C dans la cellule de veille sanitaire et sociale de l'entreprise
- 1 seul interlocuteur par CSE : celui-ci doit être le président de la CSSCT (Notamment à BUS, 5 CSE) car lui-seul a les prérogatives et les responsabilités de la santé et de la sécurité des salariés
- Prise en charge des élus CSSCT de l'ensemble de l'entreprise car les moyens dont ils disposent sont insuffisants
- Nous demandons la création d'une boîte mail dédié aux arrêts de travail dans chaque attachement
- Un contrôle strict de la désinfection des matériels BUS/TRAM/METRO/RER /Salles et matériel de formation
- Désinfection de l'ensemble des locaux de l'entreprise quotidiennement avec désinfection des postes de travail
- Que l'entreprise anticipe en matière sanitaires et sociale
- Ne pas obliger des agents à se déplacer et généraliser le télétravail



ALERTE INFO

Appliquons et faisons appliquer strictement les gestes barrières !

Il en va de la Santé et de la Sécurité de Tous !

